

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	13 Septembre 2017	Séance du : 20 septembre 2017
	<u>Votes : 36</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le vingt septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 36	Pour : 35	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 1	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés :

Absents : Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Attribution d'une subvention pour l'organisation d'une animation en faveur des commerces de centres-villes du Clermontais

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de communes du Clermontais, soutient les actions en faveur de la redynamisation des centres-villes.

Un soutien financier et logistique est régulièrement apporté aux manifestations organisées au sein des communes du territoire aux fins de soutenir l'offre commerciale, artisanale et de services des cœurs de villes.

Pour la mise en œuvre de ces actions la Communauté de communes du Clermontais travaille avec différents partenaires parmi lesquels l'association Clermont Plein Cœur qui compte 60 entreprises adhérentes et est soutenue par de nombreuses entreprises sous forme de sponsoring.

Cette association est signataire de la Charte de développement économique du Clermontais dont l'objet est d'œuvrer pour le développement économique du territoire.

La Communauté de communes est aussi accompagnée par la CCI Hérault qui intervient dans l'accompagnement des entreprises du territoire et apporte son expertise en matière de connaissance et analyse des données économiques.

L'association Clermont Plein Cœur, soutenue par la CCI Hérault projette d'organiser une animation au profit des commerces de centres-villes du territoire.

Cette animation consiste dans une tombola, organisée pendant la période de Noël dont le lot principal est une voiture.

Ce projet est d'envergure intercommunale puisque l'ensemble des commerçants des centres-villes du Clermontais pourront y participer et bénéficieront des retombées de la campagne de communication qui sera mise en place pour relayer l'animation.

Le tirage au sort se déroulera à Clermont l'Hérault et la remise du prix principal, la voiture, se déroulera dans la commune où aura été acheté le ticket gagnant.

Cette tombola s'inscrit dans un programme d'animations pendant la période des festivités de Noël dont le budget prévisionnel total s'élèvera à 30 000 euros et pour le financement duquel l'association Clermont Plein Cœur sollicite une subvention de la Communauté de communes à hauteur de 15 000 euros.

Compte tenu des effets attendus de ce projet, de son rayonnement communautaire et de la volonté de la Communauté de communes du Clermontais d'œuvrer en faveur de la redynamisation de ses cœurs de villes il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser le Président à accorder une subvention de 15 000 euros à l'association Clermont Plein Cœur pour l'organisation de cette tombola

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de l'octroi d'une subvention de 15 000 euros à l'association Clermont Plein Cœur pour l'organisation d'une animation en faveur des commerces de centres-villes du Clermontais (tombola).

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171002-2017-09-20-27-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017